



## Separation concubin avec enfants

Par **Savana77**, le **15/06/2011** à **17:48**

Bonjour,

Je viens de me séparer de mon concubin après 8 ans de vie commune et 2 enfants en bas âge. Nous avons décidé de nous séparer à l'amiable et avons déjà convenu des modalités de garde et le montant de la pension alimentaire. J'aimerais savoir si il est nécessaire de passer devant le juge aux affaires familiales pour faire homologuer notre accord et si oui comment faire? Merci pour vos réponses

Par **Claralea**, le **17/06/2011** à **00:13**

Pour faire une requête auprès du Tribunal, il faut aller aux greffes des affaires familiales de la résidence des enfants et demander un dossier de requête. Vous n'aurez plus qu'à faire homologuer votre accord par le juge. C'est à conseiller vivement, car pour l'instant tout va bien, mais s'il y a le moindre souci, vous n'auriez aucun recours. Tandis que là, vous serez tenu chacun de respecter votre accord et si l'un de vous ne s'y tenait pas, l'autre aurait un recours.

Par **Domil**, le **17/06/2011** à **00:16**

Et surtout soyez strict dans l'accord, prévoyez le moment où ça risque d'être la guerre (quand l'un des deux refera sa vie)

Mettez tout très précisément, les plages horaires, les jours sans ambiguïté (parlez de semaine paire/impair, mois pair/impair, année pair/impair), prévoyez pour les jours fériés et mettez "sauf meilleur accord des parties" suivi d'un truc aussi strict qu'un règlement de prison.

Idem pour la pension (avec mention de l'indexation)